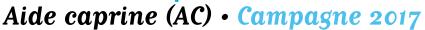

Direction départementale des territoires – Direction départementale des territoires et de la mer

Bordereau de perte





Important : les explications pour remplir le *Bordereau de perte* sont détaillées dans la notice disponible sur telepac ou auprès de la DDT(M). Les justificatifs de perte doivent être conservés sur l'exploitation.

N° Pacage N° Siret Nom, prénom ou dénomination sociale :				
Je déclare avoir perdu femelles de mon effectif engagé pour les aides caprines. Cette perte est intervenue le / 2017 pour le motif suivant : vente abattage sanitaire accident mortalité autre (précisez) :				
Par ailleurs, je déclare avoir remplacé ces pertes par chèvres et chevrettes. Ce remplacement a été réalisé le / 2017 Commentaires :				
À:, le _ , 2 , 0 , 1 , 7 Signature(s)				
Direction départementale des territoires et de la mer **Bordereau de localisation* **MINISTÈRE DE L'ARROCULTURE DE L'ARROCU				
Je déclare que mes animaux engagés pour les aides caprines sont susceptibles d'être localisés au cours de la période de détention obligatoire, soit du 1er février au 11 mai 2017 inclus : — sur des îlots non déclarés dans le registre parcellaire de ma déclaration de surfaces 2016. Ces îlots sont les suivants :				
Commune	Agriculteur ayant déclaré ces îlots en 2016 (s'il est connu)		u)	Lieu-dit ou autres précisions
	Numéro Pacage	Nom	N° îlots	sur la localisation
sur des estives, alpages ou parcours collectifs <i>(veuillez indiquer les nom, prénom et adresse du responsable d'estive)</i>				
À:Signature(s)			, le 🗀	, 2,0,1,7